

Valider votre participation au Colloque Prévention Santé An II

1/Remplir une demande d'inscription via le lien ci-dessous:

<https://www.famillessanteprevention.org/colloque-prevention-sante-an-ii/>

Cette fiche doit-être remplie en ligne.
Elle est nominative (une fiche par personne).

Marie-Caroline reçoit votre demande et vous confirme les disponibilités par mail.

Date limite d'inscription : Mercredi 15 avril 2020.

Les inscriptions seront enregistrées par ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles.

Pour tout renseignement complémentaire n'hésitez pas à contacter Marie-Caroline par téléphone au 06.20.58.72.74 ou sur contact@addateam.com.

2/Paiement:

Une fois les disponibilités confirmées, il vous sera demandé de payer votre participation au Colloque. C'est le paiement qui validera définitivement votre participation au Colloque.

Soit par chèque à l'ordre de Familles Santé Prévention sous enveloppe et adressée à :

Familles Santé Prévention
27 rue de la Chapelle
34 470 Pérols


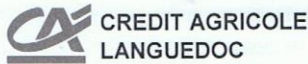
Ou par virement bancaire :

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE - IBAN				
	Banque	Guichet	Numéro de compte	Clé
RIB FRANCE	13506	10000	90989813000	65
IBAN ETRANGER	FR76 1350 6100 0090 9898 1300 065			BIC AGRIFRPP835
Domiciliation		Nom et adresse du titulaire		
PEROLS	(00046)	FAMILLES SANTE PREVENTION CHEZ MR DUBOIS CHABERT RENE 27 RUE DE LA CHAPELLE 34470 PEROLS		
Tél : 0467179801				

FILVERT : 04 67 175 175 * INTERNET : www.ca-languedoc.fr * INTERNET MOBILE : <http://m.ca-languedoc.fr> *

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Languedoc Société coopérative à capital variable agréée en tant qu'établissement de crédit
Siège social : Avenue de Montpelliéret, Maurin
34977 Lattes Cedex - 492 826 417 R.C.S. Montpellier
Société de courtage d'assurances, immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 025 828
Tél. 04 27 84 15 00 (prix d'un appel local depuis un poste fixe) Télécopie 04 67 17 83 99

* Frais de communication facturés par votre opérateur télécom



Date limite d'inscription :

Mercredi 15 avril 2020.

Annulation:

Une fois le Colloque payé, il ne sera plus possible d'annuler, ni de se faire rembourser.

Toutefois, en cas d'empêchement justifié de votre part et sur justificatif (maladie ou accident) Familles Santé Prévention vous laisse la possibilité de trouver une personne « remplaçante » jusqu'au 15 avril 2020.